

LA DEMARCHE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de sa démarche globale de développement durable ⁽¹⁾, la commune de Saint-Fons s'est engagée dans une démarche volontaire de plan climat-énergie par une délibération du conseil municipal, le 07 octobre 2010.

Trois élus et quatre techniciens municipaux ont participé à la **formation** Beam 21 ⁽²⁾. La commune a achevé courant 2011 une phase d'**état des lieux** en utilisant la l'outil méthodologique « mallette Plan climat communal » ⁽³⁾. Ce travail a permis à la ville d'avoir une vue précise de ce qu'elle fait déjà en faveur du climat et de la maîtrise des consommations d'énergies, et d'élaborer un premier **plan d'action**, approuvé par le conseil municipal le 6 décembre 2012.

Dans un souci de réalisme, ce plan est volontairement centré sur l'activité des services municipaux, et sur un nombre réduit d'actions. Il est naturellement amené à évoluer et à s'étendre, en intégrant progressivement de nouvelles actions, impliquant davantage les habitants de Saint-Fons. Le travail réalisé par le groupe a d'ores et déjà permis d'identifier des pistes d'actions possibles pour un développement futur du plan d'action.

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Chantier 1 : PILOTAGE DE LA POLITIQUE CLIMAT-ENERGIE TERRITORIALE

- Engagement 1.1 : Connaître ses émissions de Gaz à effet de serre et fixer les objectifs de réduction.
- Engagement 1.2 : Mettre en place un dispositif de suivi, ainsi que des instances de gouvernance et d'évaluation associant élus, agents, socioprofessionnels et habitants.

Chantier 2 : BATIMENTS MUNICIPAUX

- Engagement 2.1 : Renouveler le parc municipal sur un niveau BBC puis passif
- Engagement 2.2 : Généraliser des modes d'occupation, de gestion favorisant une baisse des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux.

Chantier 3 : DECHETS, EAU, ENVIRONNEMENT

- Engagement 3.1 : Diminuer la quantité de déchets municipaux non valorisés
- Engagement 3.2 : Développer le patrimoine arboré de la commune.

Chantier 4 : ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES

- Engagement 4.1 : Développer les achats responsables.

Chantier 5 : MOBILITE

- Engagement 5.1 : Mettre en œuvre le Plan de Déplacement d'Administration

Chantier 6 : HABITAT, URBANISME, ESPACE PUBLIC

- Engagement 6.1 : Baisser les factures d'énergie (et lutter contre la précarité énergétique)

¹ La commune de Saint Fons est engagée depuis décembre 2008 dans un agenda 21.

² BEAM 21 : Programme européen de formation à l'intention des municipalités européennes, destinée à former les participants aux instances politiques et techniques encadrant l'élaboration des plans climat énergie territoriaux

³ Outil méthodologique élaboré par l'ALE à la demande du Grand Lyon.

UN EXEMPLE D'ENGAGEMENT

Thème 2 : BATIMENTS MUNICIPAUX

Engagement 2.2 : Généraliser des modes d'occupation, de gestion favorisant une baisse des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux.

Enjeux et contexte

Dans les bâtiments tertiaires, une part importante des consommations dépend des gestes et comportements des occupants : éclairage, bureautique, chauffage, climatisation. Les relevés montrent un gisement très important (températures réelles supérieures à 19°C, 50% des ordinateurs et imprimantes non-arrêtées à midi ou le soir...). Des actions de mobilisation, suivies de mesures, ayant montré que des baisses de 10 % à 20% peuvent être obtenues, une baisse moyenne de 10% sur la période 2012-2016 et de 15% sur 2012-2020 peut être visée.

Objectifs climat-énergie

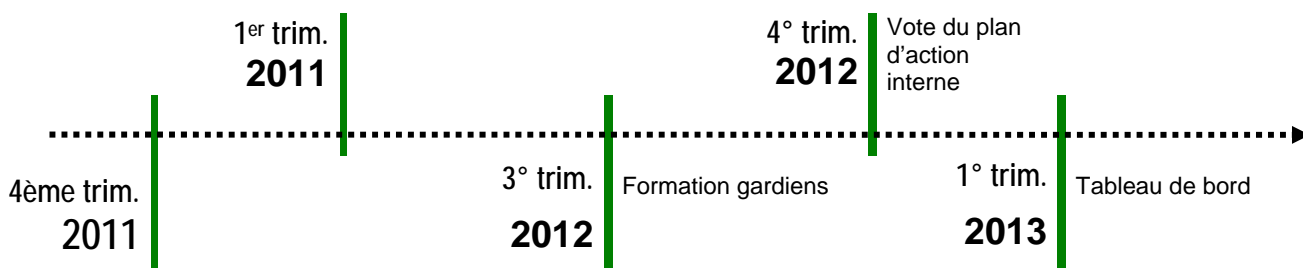
Réduction de 15% des consommations d'énergies des bâtiments municipaux tertiaires (Pour les écoles, qui consomment 3374 MWh (EP), soit 575 tonnes équivalent CO₂ par an, objectif de réduction de 500 MWh, soit 86 tonnes équivalent CO₂).

Acteurs et partenaires

- Pilotage ville : Direction du Patrimoine et des Services Techniques / Direction des Finances / Direction des Ressources Humaines
- Partenaires : ALE, Sigerly, exploitant des chaufferies.

Financement : Ressources humaines de la commune

Calendrier



Détails des actions :

2.2.1 : Former le personnel communal aux éco gestes (gardiens, personnel de service ...)

2.2.2 : Rédiger une charte dans le but de sensibiliser les usagers

2.2.3 : Améliorer le fonctionnement et l'utilisation de la GTC (Gestion Technique Centralisée) : Hôtel de Ville, Ecole Jean Guéhenno, Ecole de l'Arsenal

2.2.4 : Réaliser un tableau de bord partagé des consommations d'énergie et comparer aux objectifs annuels de consommation d'énergie : expérimenter sur quelques bâtiments significatifs (écoles, hôtel de ville)

2.2.5 : Optimiser l'exploitation des installations techniques d'énergie et privilégier les variantes à intéressement dans les contrats d'exploitation.

Contacts :

David Leyval, DGA Pôle Développement Territorial, dleyval@saint-fons.fr

Serge Perrin, Adjoint au développement durable, sperrin@saint-fons.fr



Club développement durable du Grand Lyon - Séance du 16 Avril 2013 : « Partager la Stratégie Développement Durable du Grand Lyon et Bilan du Plan Climat Territorial, un an après le démarrage du plan d'actions partenarial » Animation, programmation : ABCD-Durable